



ÉCOLES



09 octobre 2025

Chaque agression ne doit pas rester impunie !



Au-delà des annonces indignées du Maire, la Ville doit agir concrètement !

Les paroles ne suffisent plus.

Chaque agression envers un agent du service public est une atteinte grave à la dignité du personnel et au fonctionnement même du service public.

Les agents attendent des mesures claires, immédiates et systématiques.

 La CFTC et la CFE-CGC demandent :

 Le dépôt de plainte systématique de l'administration pour chaque agression.

→ Une agression envers un agent est une agression contre la collectivité tout entière.

 Un accompagnement psychologique pour l'agente concernée et ses collègues.

→ Soutenir, c'est prévenir le mal-être et restaurer la confiance.

 Une protection fonctionnelle automatique.

→ L'administration a un devoir de protection inscrit dans le statut de la fonction publique.

 Une indemnisation à la hauteur du préjudice subi.

→ Aucune victime ne doit être laissée seule face à la violence.

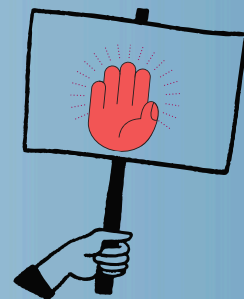
 CFTC – CFE-CGC : soucieux de la santé et du bien-être de nos agents

Nos organisations syndicales réaffirment leur engagement :

pour la prévention des risques psychosociaux,

pour la protection des personnels,

pour le respect et la reconnaissance de chaque agent.



Parce que protéger les agents, c'est protéger le service public.

ENSEMBLE CFTC CFE CGC 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille
04 91 14 56 80 / 07 61 02 11 30 ensemblecgcftc@gmail.com